



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 9

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act;*

(M^{me} la ministre WOWCHUK)

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act;*

(M^{me} MITCHELSON)

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (droit de visite des grands-parents)/The Child and Family Services Amendment Act (Grandparent Access);*

(M^{me} ROWAT)

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act;*

(M. GERRARD)

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi électorale (nombre d'électeurs des sections de vote)/The Elections Amendment Act (Number of Voters in Polling Subdivisions).*

(M. ROCAN)

L'Assemblée convient de retirer la pétition de M. SCHULER inscrite au *Feuilleton*.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (B. Daymond, W. Callahan, T. Alden et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (L. Kaita, K. Cheung, S. Moore et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (B. Leadbeater, B. Leadbeater, J. Leadbeater et autres)

M. ROBINSON, *ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de l'ouverture de la Bibliothèque du Millénaire de Winnipeg, la nouvelle et la plus grande bibliothèque publique de la province.

M. REIMER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD, font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. PENNER et CALDWELL, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. NEVAKSHONOFF et MAGUIRE font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité de ne pas siéger le jeudi 10 novembre 2005, mais de siéger le vendredi 18 novembre 2005 de 10 heures à 12 h 30 et d'examiner les affaires courantes à 10 heures.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour le vendredi 18 novembre 2005, de renoncer au quorum.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. AGLUGUB voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

M^{me} TAILLIEU intervient.

Pendant le débat, l'Assemblée permet le retour aux déclarations de député afin que M. CALDWELL termine sa déclaration.

M^{me} la *ministre* MELNICK, avec le consentement de l'Assemblée, ainsi que M. DERKACH et M. le *premier ministre* DOER interviennent. La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Mardi 8 novembre 2005

La séance est levée à 16 h 33, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke